

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 4 (1974)
Heft: 3

Rubrik: Les pages de Pro Senectute

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A Genève Une grande victoire de Pro Senectute

Assurance-maladie pour les aînés dès 60 ans grâce à la Fondation Pour la Vieillesse

Un travail de pionnier a été accompli dans le canton de Genève par Pro Senectute, dans le domaine de l'assurance-maladie pour les personnes âgées. C'est en effet sous l'impulsion de son assistante sociale, Mme Raymonde Israileff, que le Grand Conseil, après une expérience pilote de dix-huit mois avec la caisse-maladie Grutli, a voté en septembre dernier une loi donnant la possibilité à toutes les personnes âgées de 60 ans et plus de s'affilier à une caisse-maladie pendant une période de six mois, du 1^{er} janvier au 30 juin 1974.

«Soyons raisonnables, demandons l'impossible»

Ce slogan, qui figurait en mai 1968 sur un mur de la Sorbonne, convient bien à l'effort réalisé. Qu'en juge: il y a cinq ans, on estimait qu'il était impossible de créer une assurance pour les personnes âgées. Trop cher, trop risqué, cotisation exorbitantes, les critiques étaient formels. Or, au 1^{er} janvier 1974, plus de 7000 personnes âgées de Genève sont régulièrement assurées et ne coûtent pas plus cher que les gens moins âgés à leur caisse-maladie Grutli.

Entre ces deux dates, on peut imaginer la somme de démarches, d'expériences, d'obstacles franchis, d'hésitations vaincues, de préjugés dissipés. La situation des personnes âgées assurées est transformée: finies l'insécurité et l'angoisse de ne pas pouvoir payer son médecin ou des médicaments indispensables, oubliées les factures d'hôpital aux prix astronomiques! Désormais, le troisième âge (dès 55 ans pour les premiers assurés auprès de la caisse Grutli) est admis par dix-sept des principales caisses-maladies du canton, qui n'ont plus la hanse de voir leurs budgets s'effondrer.

L'expérience pilote de la Fondation pour la vieillesse – une assurance-maladie collective – a démontré que *les malades âgés ne coûtent pas plus cher que les autres à leurs assurances*, qu'ils sont donc des clients «ordinaires», voire intéressants. En effet, si une personne qui veut s'assurer à 75 ans, c'est plutôt bon signe: elle a pu «tenir le coup» jusqu'à maintenant sans assurance, donc il est fort probable qu'elle est en bonne santé!

Il convient de féliciter ici les dirigeants de la Société de secours mutuels «Le Grutli», qui ont été les premiers à tenter l'expérience et à servir de cobaye pour les autres caisses-maladie.

Les conditions d'affiliation

Enfin convaincues (et subventionnées par les autorités cantonales!), les dix-sept caisses-maladie qui ont accepté de prendre la relève sont toutes membres de la Fédération genevoise des caisses-maladie et offrent toutes les mêmes conditions d'affiliation et de prestations.

Dernier délai pour s'inscrire: 30 juin 1974

Il faut être domicilié dans le canton de Genève depuis le 1^{er} janvier 1973 au moins, être âgé de 60 ans ou plus et, bien entendu, ne pas être déjà assuré. Les personnes remplissant ces conditions – suisses ou étrangères – sont admises «quel que soit leur état de santé», à l'exception de celles qui sont hospitalisées pendant la durée d'admission (1^{er} janvier–30 juin 1974).

Les caisses-maladie peuvent faire certaines réserves, mais la durée de validité de celles-ci ne peut pas dépasser un an au maximum pour les personnes de condition économique modeste et deux ans au maximum pour les autres personnes.

Les caisses-maladie peuvent fixer le début du droit aux prestations après une période d'attente, à compter de la date d'admission: un mois au maximum pour les personnes de condition économique modeste, et trois mois au maximum pour les autres personnes.

Les cotisations

Les cotisations mensuelles d'assurance (individuelle) sont: a) de 40 francs pour les assurés de condition économique modeste et b) de 71 francs 50 pour les autres assurés.

Qui fait partie des assurés «de condition économique modeste»? Ce sont toutes les personnes rangées dans la classe I des caisses-maladie, qui ont reçu du Département des finances et contributions (impôts), sur la base de leur taxation pour 1973, une attestation concernant la «classification des assurés des caisses-maladie reconnues par la Confédération au sens de la LAMA».

Enfin, c) les cotisations sont entièrement prises en charge par l'Etat pour les personnes âgées qui touchent les prestations complémentaires cantonales à la vieillesse, dites «aide cantonale», versée par l'Office des allocations aux personnes âgées.

Et les accidents?

En cas d'accident, les prestations sont les mêmes qu'en cas de maladie. Toutefois, cette assurance est subsidiaire, les prestations ne seront accordées que si aucun tiers ne doit intervenir.

Sont en outre exclus de l'assurance, les accidents survenus par faute grave, les actes téméraires et en règle générale tous les risques qui ne sont pas pris en charge par la CNA (Caisse nationale accidents).

Faut-il s'assurer? Est-ce que ça vaut la peine?

Oui, sans aucun doute! Les milliers d'expériences vécues au sein de la Fondation pour la vieillesse de Genève avec la caisse-maladie Grutli le démontrent. D'autre part, le prix de la santé monte terriblement: honoraires de médecins, médicaments, journées d'hôpital, convalescence, etc. coûtent toujours plus cher.

N'attendez pas pour vous assurer! Le délai du 30 juin, dernière date à laquelle on pourra s'affilier à une caisse-maladie, est proche.

Même si la caisse-maladie de votre choix fait des réserves, cela vaut la peine de s'assurer:

1. parce que toutes les réserves tombent au bout d'un an (personnes de condition économique modeste), ou de deux ans au maximum;

2. parce que, pendant ce délai d'un an ou deux, vos frais sont remboursés pour tous les soins ou traitements qui ne sont pas mentionnés dans la réserve, celle-ci concernant uniquement une affection bien précise.

Où se renseigner? Où s'inscrire?

La Fédération genevoise des caisses-maladie (place du Cirque 1 bis, Genève, téléphone 21.22.97) se tient à disposition de tous les intéressés et peut leur remettre la liste des caisses-maladie auxquelles ils peuvent s'adresser et s'affilier. Le secrétariat de la Fondation pour la vieillesse de Genève, ainsi que les services sociaux et les centres médico-sociaux des quartiers ont reçu les instructions nécessaires et sont également à disposition du public pour lui donner toutes les informations requises. C'est une occasion unique qui est offerte aux plus de 60 ans: qu'ils se hâtent d'en profiter!

J.-P. Freymond

Actualités suisses

Une enquête sur les logements pour personnes âgées de toute la Suisse

L'on sait que le problème du logement est particulièrement lancinant pour la vieille génération. Les anciens logements, à prix accessibles, disparaissent de plus en plus et, malgré tous les nouveaux bâtiments, les listes d'attente des maisons de retraite, cités-vieillesse et établissements médicaux ne cessent de s'allonger. Lorsqu'on saura que les dernières statistiques établies sur ce sujet à l'échelon fédéral datent de 1965, on comprendra qu'un inventaire des possibilités et des besoins actuels est devenu indispensable pour tous les intéressés, aussi bien pour les autorités de planification et de subventionnement, les communes et les œuvres d'utilité publique, que pour les vieillards eux-mêmes et pour toute la population.

C'est pourquoi la Fondation suisse Pour la Vieillesse / Pro Senectute a engagé en 1973 une vaste enquête, englobant toute la Suisse, enquête qui doit fournir une vue complète sur l'effectif de tous les logements pour personnes âgées, leur genre de construction et leur aménagement, ainsi que leur régime d'exploitation et leur personnel.

Un recueil de chants pour aînés fait fureur

En Suisse alémanique existe un livre de chants spécialement rassemblés pour les personnes âgées par un groupe de travail de la Fondation Pro Senectute. Une centaine de chants y sont insérés dans une reliure de plastique à anneaux, si bien qu'on peut en ajouter à volonté, au fur et à mesure de leur parution. Ils conviennent à merveille aux clubs de loisirs, groupes de vacances, familles et cercles d'amis. Or, le succès de ce recueil est tel qu'il en a été vendu, jusqu'à présent, 60 000 exemplaires et qu'il a fallu en faire récemment une quatrième édition. Il est vrai qu'il ne coûte que 3 francs 50, y compris l'emballage et l'expédition. On peut se le procurer dans les centres d'information de la Fondation suisse Pour la Vieillesse / Pro Senectute. Mais il n'existe encore qu'en allemand. Peut-être que les chansons romandes pourraient être, un jour aussi, accessibles sous cette forme et faire la joie de tant de vieux qui aiment à se réunir.

Actualités romandes

La gymnastique dans le Jura-Sud

Au Jura-Sud, la gymnastique des aînés – animée par des monitrices dynamiques et pleines d'enthousiasme – se développe bien. C'est ainsi qu'à Moutier, pour ne nommer que cette localité, on a pu fêter dernièrement, le 150^e membre assidu et dédoubler les groupes. Et sur le plateau de Diesse, nous avons le plaisir d'accueillir deux nouveaux groupes: ce sont Prêles (qui fonctionne déjà depuis plusieurs mois) et Lamboing. Et allez nous dire que les femmes paysannes ne sont pas intéressées par la gymnastique! Dans les deux villages ce sont les aînés eux-mêmes qui ont pris l'initiative de créer un groupe, de chercher une monitrice, etc.

Voici, pour ceux qui auraient envie de se joindre à un groupe, la liste des 42 groupes, réunissant quelque 700 membres (dames et messieurs) répartis sur 19 localités du Jura-Sud et dirigés par des monitrices aussi dévouées que compétentes.

District de Moutier

Tavannes et environs: 2 groupes. Mardi, 14 h. 30, dames; Rens. Mme Nelly Ramseyer, Forge 1, 2710 Tavannes, tél. 91.31.10. Mercredi, 14 h., messieurs. Rens. M. Adolphe Voumard, Préjures 4, 2710 Tavannes, tél. 91.26.80.

Reconvilier et environs: 2 groupes. Mardi, 14 h. et 14 h. 30. Rens. Mme Suzanne Reusser, Cure de Bel-Air, 2732 Reconvilier, tél. 91.15.55.

Malleray-Bévilard et environs: 1 groupe. Mercredi, 16 h. Rens. Mme Jacqueline Cuenin, Martinets 3, 2735 Malleray, tél. 92.14.83.

Court et environs: 2 groupes. Jeudi 14 h. 30, mixte; et 20 h., dames. Rens. Sœur Marlène Schlierenzauer, Golate 2, tél. 92.90.48.

Moutier et environs: 8 groupes. Mardi, 9 h., 14 h. et 15 h. 15, dames. Mercredi, 14 h. et 15 h. 15, dames; 18 h. 45, messieurs; et 20 h., dames (2 groupes). Rens. Mme Alice Baumgartner, Vigneule 11, 2740 Moutier, tél. 93.23.07.

Le Cornet (Eschert, Grandval, Créminal, Corcelles): 4 groupes. Mardi, 19 h. 45 (Créminal). Mercredi, 15 h. (Créminal, p. les 4 villages, transport organisé) et 19 h. 45 (Eschert). Jeudi, 20 h. 15 (Grandval, p. «jeunes aînés»). Rens. Mme Bernadette Klötzli, 2746 Créminal, tél. 93.90.72.

District de Courtelary

Saint-Imier: 4 groupes. Lundi, 10 h. Mardi, 9 h. 45, 14 h. 30 et 16 h. Rens. Mlle Yvonne Calame, ass. de paroisse, Les Rameaux, 2610 Saint-Imier, tél. 41.37.58.

Cormoret: 1 groupe. Jeudi, 14 h. 30. Rens. Mme Andrée Vaucher-Terraz, 2612 Cormoret, tél. 44.13.60.

Courtelary: 1 groupe. Lundi, 14 h. 30. Rens. Sœur Simone Jacot, 2608 Courtelary, tél. 44.11.68.

Cortébert: 1 groupe. Mercredi 14 h. Rens. Mme Marcelle Liengme-Nicolet, 2608 Courtelary, tél. 44.13.23.

Corgémont: 1 groupe. Lundi, 14 h. Rens. Mme Marcelle Liengme-Nicolet, 2608 Courtelary, tél. 44.13.23.

Sonceboz-Sombeval: 2 groupes. Mardi, 14 h. 30, dames. Mercredi, 19 h. 30, mixte. Rens. Mme Yvette Cattin, Collège 15, 2605 Sonceboz, tél. 97.16.27.

Péry-Reuchenette: 1 groupe. Lundi, 14 h. 30. Rens. Mme Heidi Bessire, rue de l'Eglise, 2603 Péry, tél. 96.13.94.

Tramelan-Les Reussilles: 8 groupes. Mardi, 9 h. 30 (2 gr.), 14 h. 15 et 14 h. 30 (2 gr.), mixte. Mardi 19 h. et 20 h., et jeudi, 9 h., «jeunes aînés». Rens. Mme Annie Rossel, Ténor 24, 2720 Tramelan, tél. 97.48.15.

Adresses de Pro Senectute en Suisse romande

Bienne, 18, rue Alexandre-Schöni (cp)	032 - 21 25 24
Bulle, Hôtel de ville, 2 ^e étage (np)	037 - 22 41 53
Bussigny, Cité Riant-Mont (np)	021 - 35 85 05
Château-d'Œx, Ecole primaire (np)	029 - 4 73 08
La Chaux-de-Fonds, 27, rue du Parc (sc)	039 - 23 20 20
Delémont, 49, avenue de la Gare (sc)	066 - 22 30 68
Fribourg, 6, rue de l'Abbé-Bovet (sc)	037 - 22 41 53
Genève, 3, place de la Taconnerie (sc)	022 - 21 04 33
Lausanne, 51, rue du Maupas (sc)	021 - 35 85 05
Lausanne, même adresse, «Aide au foyer» (sc)	021 - 35 85 55
Le Locle, 36, rue du Marais (np)	039 - 31 62 22
Martigny, 29, avenue du Léman (np)	026 - 2 30 31
Monthey, 8, avenue du Simplon (np)	025 - 4 59 39
Montreux, 22, avenue des Planches (np)	021 - 35 85 05
Morat, Service social de la ville (cp)	037 - 71 21 14
Neuchâtel, 11, rue des Parcs (cp)	038 - 24 56 56
Renens, Cité des Pierrettes (np)	021 - 35 85 05
Saint-Maurice, Hospice Saint-Jacques (np)	025 - 3 73 33
Sierre, 15, rue Notre-Dame-des-Marais (np)	027 - 5 26 28
Sion, 3, rue des Tonneliers (np)	027 - 2 07 41
Tavannes, 4, rue du Pont (cp)	032 - 91 21 20
Vevey, 14, rue du Simplon (np)	021 - 35 85 05

Avant toute visite, prière d'écrire ou de téléphoner.

sc = secrétariat cantonal, avec centre permanent.

cp = centre régional permanent.

np = non permanent.

District de La Neuveville

La Neuveville: 2 groupes. Jeudi, 10 h. et 16 h. Rens. Mme Blanche Steudler-Gross, Faubourg 16, 2520 La Neuveville, tél. 51.25.92.

Prêles: 1 groupe. 1^{er} et 3^e mardi du mois, 14 h. Rens. Mme Georges Stehlé, Les Mouchettes, 2515 Prêles, tél. 85.18.95.

Lamboing: 1 groupe. Mercredi, 15 h. Rens. Mme Josiane Richard, Le Crêt 55, 2516 Lamboing, tél. 85.15.35.

Renseignements généraux

Pour tout renseignement au sujet de la gymnastique des aînés dans le Jura-Sud, la fondation de nouveaux groupes, etc., on peut s'adresser à la directrice technique: *Mme Yvonne Krieg*, 2741 Belprahon, tél. 032-93.25.03, ou à *Pro Senectute Jura-Sud*, rue du Pont 4, 2710 Tavannes, tél. 032-91.21.20.

Nouveaux numéros de téléphone à Bienne

Les numéros de téléphone de 6 chiffres seront introduits à Bienna le 8 mars 1974. Par conséquent, les numéros du Centre d'information et d'assistance «Pour la Vieillesse» du district de Bienna (rue Alexandre-Schöni 18), sont encore 032-7.25.24 et 7.25.27 jusqu'au jeudi 7 mars, mais deviendront **032-21.25.24 et 21.25.27 à partir de vendredi 8 mars 1974**. Nos lecteurs de ce district voudront bien en prendre note.

Pro Senectute Valais a mis dans le mille

Une fine plume valaisanne a écrit une revue théâtrale humoristique pour les personnes âgées de Sion. Elles sont venues neuf cents pour l'applaudir, jouée par une jeune troupe d'amateurs.

Heureux Valais, où l'enthousiasme et le dévouement règnent encore en tourbillon. C'est précisément la troupe «Le gai Tourbillon», formée de jeunes amateurs, qui s'était juré de faire rire les aînés de Sion, à l'occasion de la grande soirée traditionnelle du Troisième Age, organisée chaque année par Pro Senectute.

Un auteur populaire valaisan, Mme Irma Arlettaz, qui avait déjà signé d'autres revues à succès, a donné ici dans le mille en composant un spectacle spécialement destiné aux personnes âgées et joyeusement intitulé «Ah! ces brigands d'âge!» C'était une sorte de rétrospective pleine d'humour, remontant jusqu'à la «Belle Epoque», celle de l'ardente jeunesse de ses auditeurs, évoquée avec autant de fine lucidité que de pétillante imagination.

Mis en scène par Jo Johnny, le célèbre fantaisiste genevois, dans des décors de Philippe Clerc, jeune peintre au talent prometteur, accompagné par le pianiste Gérald Guldmann et animé par Emile Valdi et Alphonse Aymon, ce spectacle, préparé et donné avec le seul souci de faire très bien pour faire plaisir, a réuni près de neuf cents personnes âgées, samedi 19 janvier 1974, à la grande salle de la Matze, à Sion. Tout était offert, même le transport spécial en autocar, assuré par une entreprise sédunoise, et la collation.



Le ballet final de la revue «Ah! ce brigand d'âge!»: «Plus c'est haut, plus c'est beau!»
Photos: «Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais».

Une vingtaine de notabilités, parmi lesquelles Mgr Joseph Bayard, Rme vicaire général du diocèse de Sion et président du Comité cantonal valaisan de Pro Senectute, et Mme Roger Bonvin, épouse de l'ancien président de la Confédération, prouvaient aux grands-papas et grands-mamans que leur fête était celle de tout le pays. Quant à la réussite, à la joie intense qu'ils en rapportèrent, il n'était besoin que de lire la presse des jours suivants pour s'en rendre compte:

«Une découverte et une profonde satisfaction pour tous.» – «... quelques heures de franche détente, de joie et de rire.» – «Cela fait une pinte de bon sang.» – «Les personnes âgées ne sont plus oubliées.» – «Nous ne pouvons trouver de vocabulaire assez valable pour témoigner toute la joie que nos coeurs de Troisième Age ont ressentie...» – «Non... pas de mots, il est impossible de traduire ce que nous avons ressenti. Tout fut magnifique.» – «... oui avec et par vous, le Troisième Age est un âge heureux!» – «... et sachez que votre but a été pleinement atteint, car... nos coeurs se sont rencontrés pour avoir tous 20 ans.»

Ah oui! Bon vin, bon sang... heureux Valais!

Voyages et vacances

Vacances régionales jurassiennes et neuchâteloises

Aux aînés du Jura et de Neuchâtel qui ne veulent pas trop s'éloigner de chez eux ou qui ne peuvent pas s'engager dans un long déplacement (tout le monde n'est pas assez mobile), les comités du Jura-Nord, du Jura-Sud et de Neuchâtel offrent des vacances proches et belles dans leur pays et en Gruyère. Chacun de ces séjours est, en principe, réservé aux personnes âgées d'un de ces cantons ou secteurs. Mais les échanges restent possibles et, si la place le permet, on peut y accueillir aussi d'autres Romands. Ainsi, par exemple, les parents

ou amis habitant différents cantons ont la possibilité de passer leurs vacances ensemble. En s'y prenant assez tôt, bien entendu.

Voici le programme général:

1. Avec priorité aux aînés du *Jura-Nord*: vacances à *Sornetan*, du 16 au 22 juin 1974. Renseignements et inscriptions: *Pro Senectute Jura-Nord*, Delémont, tél. 066 – 22 30 68.

2. Avec priorité aux aînés du *Jura-Sud*: vacances à *Sornetan*, du 12 au 21 septembre 1974. Renseignements et inscriptions: *Pro Senectute Jura-Sud*, Tavannes, tél. 032 – 91 21 20.

3. Avec priorité aux aînés du *canton de Neuchâtel*: quatre séjours de vacances: a) à *Charmey*, du 8 au 15 juin 1974; b) au *Louverain*, du 13 au 18 juin 1974; c) au *Louverain*, du 30 août au 9 septembre 1974; d) à *Sornetan*, du 21 au 28 septembre 1974. Renseignements et inscriptions: *Pro Senectute Neuchâtel*, tél. 038 – 24 56 56.

Vacances fribourgeoises à Sion

Le Comité cantonal fribourgeois de la Fondation Pour la Vieillesse organise des *Vacances de fin d'été*, qui auront lieu du *lundi 2 au vendredi 13 septembre 1974*, à la maison «*Notre-Dame-du-Silence*», à *Sion*. Ces vacances de douze jours sont destinées aux personnes âgées du canton de Fribourg.

Le programme comprend des réunions amicales (jeux, musique, etc.), des flâneries en ville, des promenades dans les environs, des excursions en autocar, etc. Le prix du séjour est fixé à *295 francs par personne* pour la pension complète (sans boissons), avec logement dans des chambres à un lit. Il n'y a pas d'ascenseur dans la maison.

Renseignements à la Fondation Pro Senectute, 6, rue de l'Abbé-Bovet, 1701 Fribourg, tél. 037 – 22 41 53. Inscriptions à la même adresse, *jusqu'au 15 juillet 1974*, avec production d'un certificat médical, attestant que l'état de santé du participant lui permet un tel séjour.

Ski de fond pour le Troisième Age en Valais

Pour la première fois, Pro Senectute du Valais organise une *Semaine de ski de fond pour le Troisième Age*, dans la coquette station de *Morgins* (1350 m d'altitude, au-dessus de Monthevy, dans le val d'Illiez). Elle aura lieu du *lundi 11 au samedi 16 mars 1974*.

Les participants seront logés dans un grand chalet, avec des chambres à un ou deux lits. Le prix de la semaine est de *150 francs*. Les intéressés sont cordialement invités à s'inscrire au plus vite auprès de Mme Jane Rossy, assistante Pro Senectute, 52, avenue de la Gare, 1870 Monthevy.

Vacances culturelles à Sion

En Valais, une *semaine de vacances culturelles*, avec causeries, conseils, excursions, etc., est en préparation. Elle aura lieu à *Sion*, à la maison «*Notre-Dame-du-Silence*», du *lundi 6 au vendredi 10 mai 1974*. Le programme détaillé paraîtra dans un prochain numéro d'*Aînés*. En attendant, tous ceux que cela intéresse feront bien de réserver ces cinq journées, qui leur apporteront certainement un grand enrichissement intellectuel et une détente bienvenue.